



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Le 09 juillet 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 juillet 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-124

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL LOU PASQUIE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO,
Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Charlotte KHALFAOUI,
Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE,
M. Patrick BONNET, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI,
Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : M. Patrick ICARD
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : M. Emmanuel LAURO, Mme Florence SAOUDI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Pierre MARTIN
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Procurations :

APT : Mme Isabelle NOTARIANNI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à Mme Martine CALAS
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à Mme Justine ESCHENBRENNER
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Christian BELLOT
084-200040624-20260709-2026-124-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21 transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), approuvé le 30 septembre 2025, et notamment la compétence « Enfance - Jeunesse »,

Vu, la délibération n° CC-2025-70 du 15 mai 2025 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028 entre la CCPAL et le Centre Social et Culturel Intercommunal « Lou Pasquié »,

Considérant, l'approbation de nouveaux statuts modifiés et d'un nouveau règlement intérieur associatif du Centre Social par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2026 et déposés en préfecture le 24 juin 2026,

Considérant, qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de communes au conseil d'administration du Centre Social et Culturel Intercommunal Lou Pasquié, suite au renouvellement du conseil communautaire,

Considérant, la proposition de nommer Charlotte CARBONNEL, vice-présidente déléguée à la petite enfance et la jeunesse, en tant que titulaire et Sophie DELAYE, conseillère communautaire, en tant que suppléante,

Le président propose à l'assemblée de délibérer pour désigner ces deux représentantes.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

Le président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Désigne, Madame Charlotte CARBONNEL en qualité de représentante titulaire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon au conseil d'administration du Centre Social et Culturel Intercommunal Lou Pasquié,

Désigne, Madame Sophie DELAYE, en qualité de représentante suppléante,

Mande, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 22/07/2026

